Le service Actions Éducatives vous informe



Inscriptions scolaires

2027/2028

Cours Préparatoire (CP)

Modalités auprès de la Mairie :

Aucune démarche n'est à faire en Mairie, il n'est pas nécessaire de se déplacer.

L'inscription des Grandes Sections (GS) vers le Cours Préparatoire (CP) se fait automatiquement sur l'école de secteur (en fonction de votre lieu d'habitation), y compris le retour secteur pour les enfants inscrits par dérogation en grande section de maternelle.

Modalités auprès de l'école :

La Ville vous adressera fin janvier 2027 la fiche d'inscription scolaire CP de votre enfant, en fonction de votre lieu d'habitation (y compris le retour secteur pour les enfants inscrits par dérogation en grande section de maternelle).

Au mois de mars 2027, vous devrez prendre contact avec la direction de l'école élémentaire pour finaliser l'inscription de votre enfant.

Modalités pour les demandes de dérogation *:

Les demandes de dérogation doivent être effectuées avant le **13 mars 2026.**

Motifs principaux :

- *Motif médical : joindre le certificat médical et courrier explicatif,*
- *Regroupement de frères et/ou sœurs,*
- *Motif exceptionnel de garde d'enfants :*

Soit nourrice agréée, joindre une attestation et un courrier explicatif,

Soit membre de la famille : joindre dernière fiche de paie des deux parents, justificatif de domicile de moins de 3 mois du membre de la famille, ainsi que sa pièce d'identité, et un courrier explicatif.

* *Toutes les données communiquées pour ce traitement sont utilisées par les services de la Mairie et les directions scolaires.*

 Via par le site internet de la Ville **www.garges.fr** / Mes Services/ Enfance/ Ecoles / Espace Citoyen / Créer mon espace / Rubrique « Ma famille » choisir Dérogation scolaire / retour secteur (avec dépôt des pièces justificatives).

 par **courrier motivé avec pièces justificatives** à l'adresse suivante : Mairie de Garges-Lès-Gonesse - au service Actions éducatives de la Direction de l'Enfance, 8 place Nelly OLIN 95140 Garges-Lès-Gonesse

 En **se présentant au guichet unique de la Direction des Services à la population- A la Mairie**

* *Toutes les données communiquées pour ce traitement sont utilisées par les services de la Mairie et les directions scolaires.*

+ d'informations : Direction de l'Enfance — enfance@villedegarges.com

GARGES Forte & fière

Ville amie des enfants

villedegarges.fr